

**Administration Communale
de Hesperange**

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir les établissements de restauration et de débit de boissons de la commune de Hesperange dans le contexte de la crise liée à la COVID-19

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 26 février 2021 a arrêté le règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir les établissements de restauration et de débit de boissons de la commune de Hesperange dans le contexte de la crise liée à la COVID-19.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être copie sans déplacement.

La demande relative à l'octroi du subside doit être adressée soit par voie électronique, soit par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire, le cachet de la poste faisant foi, pour le 31 mai 2021 au plus tard.

Le formulaire prévu à cet effet est disponible sur le site Internet de l'administration communale de Hesperange : www.hesperange.lu.

Hesperange, le 1^{er} mars 2021.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Jérôme Britz

Le bourgmestre,



Marc Lies